| COMPTE-RENDU DE REUNION | Date de rédaction du CR : 15/10/2025<br>Commission PTGE |
|---|---|
| **Objectifs : Présentation des résultats du questionnaire élevage, points sur la REUT, les crédits carbones et PSE et les PGAE** | |
| **Prochaine réunion** : début 2026 | |
| **Lieu :** foyer rural, Saint Julien de l'Escap | **Rédactrice :** Marie ROLLAND |
| **Date de la réunion :** 7 octobre 2025 | **Documents joints au CR :** diaporama de la réunion |
| **Participants :**<br>AEAG : Noémie SCHALLER<br>ASA Boutonne : Julien CHENIN, Jean-Yves MOIZANT<br>CD 17 : Elodie LIBAUD, Françoise DE ROFFIGNAC<br>CD 79 : Cécile LACROIX<br>CIA 17-79 : Anaïs MOISON<br>DDTM 17 : François WALLON, Christelle CAILLÉ<br>EPTB Charente : Adeline MASSONNEAU, Hélène COCHERIL<br>Fédération pêche 79 : Christophe BORDES<br>Poitou Charente Nature : Denis GALINIER, Joëlle LALLEMAND<br>SMAEP4B : Christian BOUFFARD, Elise VILCHANGE<br>SYRES : Fabien POUSSIN<br>SYMBO : Frédéric EMARD, Alban JOLY, Bénédicte NORMAND, Marie ROLLAND<br><br>**Destinataires :** Commission PTGE | **Coordonnées :**<br>SYMBO, 102 Grand Rue 17400 Saint Julien de l'ESCAP<br>mrolland@symbo-boutonne.fr<br><br>**Excusés :**<br>Valentin POMMIER (ASA Boutonne + OUGC)<br>Kristell PICHODOU (CD 17)<br>Isabelle LAROCHE (CR NA)<br>Jean-Luc AUDÉ (CIA 17-79)<br>Blandine SOUCHE (DRAAF)<br>Pascal DUBOIS (DREAL)<br>Marie ROUET (Fédération pêche 17)<br>Pascal BITEAU (Poitou Charente Nature) |

## Résultats du Questionnaire aux éleveurs du BV Boutonne

En vue de la création d'une commission élevage, un questionnaire a été diffusé aux éleveurs du bassin versant de la Boutonne. Les résultats sont présentés à la Commission. Les enjeux choisis comme prioritaires par les éleveurs sont le revenu économique, puis l'eau (manque pour les cultures notamment), et la santé animale en troisième. La première Commission élevage se tiendra mi-novembre.

Suites à donner :

- **Réunion de la commission élevage**

## REUT (Réutilisation des Eaux Usées Traitées)

Une étude a été réalisée par la CIA 17-79 mandatée par Eau 17 sur 24 stations d'épuration (STEP) ayant une qualité d'eau suffisante à la sortie, des volumes conséquents et permettant techniquement de réutiliser l'eau. Sur le bassin versant de la Boutonne, 3 STEP ont été étudiés, qui constituent toutes une opportunité moyenne : les STEP d'Aulnay, Tonnay-Boutonne et Saint Savinien.
Les membres de la Commission regrettent que la STEP de Saint Jean d'Angély n'ait pas été étudié, car il ne fait pas partie du secteur d'Eau 17. Il y a en effet un volume conséquent et

des irrigants à proximité. Il est proposé de discuter avec Vals-de-Saintonge Communauté sur la possibilité d'étudier la REUT sur cette STEP.
D'autres STEP n'ont pas été étudiées, probablement du fait de leur petite taille. Cependant, un petit volume est toujours intéressant. C'est par exemple le cas à Saint Julien de l'Escap. L'eau rejetée, auparavant de très mauvaise qualité, est excellente depuis la mise aux normes de la STEP par Eau 17. Le rejet est dans la Boutonne, mais le volume est faible. L'étude de la STEP de Gémozac avait d'abord été écartée, car le rejet constitue un soutien d'étiage pour la Seudre. Cependant, compte tenu de la forte pression en irrigation avec prélèvements estivaux, la STEP a été remis en étude.
La fédération de pêche souligne la vigilance à avoir sur les têtes de bassin, où le rejet des STEP constituent parfois le seul débit des cours d'eau en période d'étiage. Le SYRES confirme que sur certaines STEP, l'eau est stockée sauf de juin à octobre, où elle est rejetée pour un soutien d'étiage.

L'ASA Boutonne indique les limites de la REUT pour l'irrigation : certaines filières ne l'acceptent pas, de la même manière que l'épandage de boues d'épuration. Le cahier des charges demande parfois simplement de ne pas en utiliser l'année de la production, parfois pas du tout. Le problème se situe du côté du consommateur, qui ne veut pas de ce type de produits. La DDTM 17 rappelle la possibilité réglementaire d'utiliser l'eau également pour d'autres usages, tels que l'arrosage des espaces verts ou le lavage de voirie.

En Deux-Sèvres, la REUT sur la STEP de Melle sert à irriguer un stade de foot. Il y a également de la REUT à Solvay.
*Comme convenu lors de la Commission, la Communauté de Communes Mellois-en-Poitou a été contactée pour savoir ce qui a été fait en termes de REUT dans les Deux-Sèvres : à Melle, du fait d'une interdiction préfectorale de rejeter l'eau de la station dans la Béronne lorsque cette dernière a un débit inférieur à un certain seuil, l'eau en période d'étiage est stockée dans une réserve et utilisée pour de l'irrigation par un agriculteur avec qui un contrat a été signé. A Thorigné, il n'y a pas de cours d'eau à proximité de la station. L'eau est donc également stockée et utilisée pour de l'irrigation agricole. Ces deux stations rejettent chacune autour de 80 000 m³.*

Suites à donner :

- **Contacter Vals-de-Saintonge Communauté pour une étude sur de la REUT sur la station d'épuration de Saint Jean d'Angély (SYMBO – CD17)**
- **Contacter Eau 17 pour savoir pourquoi les petites stations comme Asnières ou les Eglises d'Argenteuil, n'ont pas été prises en compte, puis en rendre compte à la commission (SYMBO).**

## Paiements pour Services Environnementaux (PSE) et Crédits Carbone

Il est envisagé de mettre en place des crédits Carbone ou des PSE sur le bassin versant de la Boutonne. Les différents types de PSE et Crédits Carbone sont présentés. Les premières idées proposées sont de travailler sur le maintien de prairies, la culture de Chanvre et les haies. Les financements pourraient être publics ou privés.
L'ASA Boutonne fait remarquer que certaines entreprises agro-alimentaires mettent déjà dans leur charte la plantation de haies.

Le SYRES informe qu'une étude sur le PTGE Seudre comporte de nombreuses données sur les haies, les aides et dispositifs de plantation existants.

Poitou Charente Nature souligne l'importance d'un engagement sur le long terme en cas de plantation de haies, à une échelle de 20 ans plutôt que 5 comme les contrats habituels. L'ASA Boutonne fait remarquer que les agriculteurs consacrent du temps à la plantation des haies et leur entretien les premières années, et n'auraient aucun intérêt à les arracher ensuite.

Le CD 17 informe que des réflexions similaires sur les PSE et crédits Carbone ont lieu ailleurs dans le département, notamment sur le bassin versant de la Seudre. Le CD 17 a adhéré à la Coopérative Carbone de la Rochelle. L'intérêt d'avoir un travail en commun, à l'échelle départementale, est souligné. En effet, cela permettrait de réduire les coûts et le temps à y consacrer, en mettant en commun le travail juridique en particulier. Les grandes entreprises intéressées par du mécénat sur du captage Carbone ont déjà trouvé, et cela risque de demander beaucoup de travail de contacter toutes les petites entreprises du territoire.

La DDTM 17 évoque 2 captages sensibles sur lesquels il n'y a pas de programmes Re-Sources, à Poursay-Garnaud et Néré. Il serait intéressant d'y mettre des PSE.

L'AEAG rappelle les détails des PSE qu'elle porte ou cofinance :

- Les PSE Zones humides, sur des périmètres déjà définis, sont portés par l'AEAG. La Boutonne n'en fait pas partie.
- Les PSE eau potable, également portés par l'AEAG, seront élaborés à partir de l'an prochain.
- Les PSE collectivités, construits et portés par les collectivités, peuvent être cofinancés par l'AEAG. Ils ne sont cependant pas pris en charge à 100 % par l'Agence de l'eau. Toutes les collectivités sont éligibles, sauf les conseils départementaux.

Il y a quelques années, le SMAEP4B a essayé d'ouvrir des PSE Eau Potable de l'Agence de l'eau (ancienne génération), beaucoup d'agriculteurs étaient intéressés, mais ils ne rentraient pas dans le cahier des charges de l'AEAG.

Il est à noter qu'une même exploitation ne peut pas cumuler PSE et MAEC.

L'ASA Boutonne évoque le fait que 1/3 des irrigants veulent arrêter l'irrigation. Pour les accompagner, elle propose la mise en place de PSE désirrigation, qui soient des PSE collectivités, portés par exemple par le SYMBO et co-financés par l'AEAG. Cependant, le SYMBO n'a pas de ligne budgétaire pour ce type de projet actuellement. Un co-financement entreprises privées / AEAG est compliqué. Pour un co-financement du CD 17, ce dernier doit passer par la Région car il s'agit d'un financement de l'activité économique, et le département n'a pas la compétence économique. Si juridiquement certaines choses sont compliquées, il est possible de le faire remonter au niveau national via les députés afin de modifier les textes. Pour un co-financement de la Région, il faudrait interroger le service hydraulique et irrigation.

Suites à donner :

- Poursuivre la réflexion sur les PSE et Crédits Carbone, en intégrant la désirrigation, en lien avec les autres acteurs et en cherchant une mutualisation via la Coopérative Carbone

## Plan de Gestion Agro-Environnementaux à l'échelle communale

Un point d'étape des PGAE est présenté par le CIA 17-79. Le déroulé d'un PGAE est rappelé, et les PGAE en cours sur le bassin versant de la Boutonne sont mentionnés. Les communes choisies pour les PGAE sont des communes sur lesquelles des problématiques de coulées de boue ou d'inondation ont été rencontrées. Le SYMBO fait alors appel à la CIA 17-79 pour qu'un PGAE soit mis en place.

Les nouvelles communes à venir pour les PGAE sont des communes où il y a eu des inondations en 2023-2024, en fonction de la charge de travail de la CIA 17-79 et avec l'accord des maires. Si la CIA 17-79 répond favorablement à toutes les sollicitations, y aurait besoin d'augmenter les moyens humains alloués à cette action : la CIA 17-79 est en train d'en discuter avec ses élus.

Le SMAEP4B précise que si des PGAE ont lieu en 79, il serait intéressant de se mettre en relation avec la fédération de chasse 79, qui réalise sur certaines communes un inventaire des infrastructures agro-environnementales communales (sur Praille-la-Couarde par exemple).

Il serait également intéressant de faire des PGAE sur des communes qui ne sont pas nécessairement touchées par des inondations mais par un manque d'eau en été, afin de contribuer à ralentir les écoulements. M. Moizant propose de mettre en place des ouvrages pour retenir les eaux dans le cours d'eau. La fédération de pêche 79 précise qu'il est également très intéressant de travailler sur les solutions fondées sur la nature, comme les recharges granulométriques et le reméandrage avec de très bons résultats.
Pour ralentir les écoulements, il est possible de mettre en place des ouvrages, mais également de travailler sur des solutions fondées sur la nature, comme les recharges granulométriques ou le reméandrage de cours d'eau.

En complément, le SYMBO a également mis en place une stratégie d'acquisition foncière, que ce soit des zones régulièrement submergés ou difficile à assainir ou d'autres parcelles, pour pouvoir réaliser des échanges avec les agriculteurs.

Le CD 17 réaffirme l'importance de travailler ensemble et partager nos visions en fonction de nos compétences.

Suites à donner :

- Fixer une date pour la deuxième animation de Saint Pierre et Saint Martin de Juillers, et faire un bilan de ce 1er PGAE (CIA 17-79)
- Réaliser la réunion de lancement du PGAE sur Fontenet-Asnières la Giraud mi-novembre
- Poursuivre cette action efficace

*En l'absence de remarques écrites dans les 15 jours, le présent compte rendu sera considéré comme validé par l'ensemble des destinataires.*